



**GARONNE QUERCY GASCOGNE**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

---

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

---



UNION EUROPÉENNE



La Région Occitanie  
Pyrénées - Méditerranée



TARN-ET-GARONNE  
tarnetgaronne.fr



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

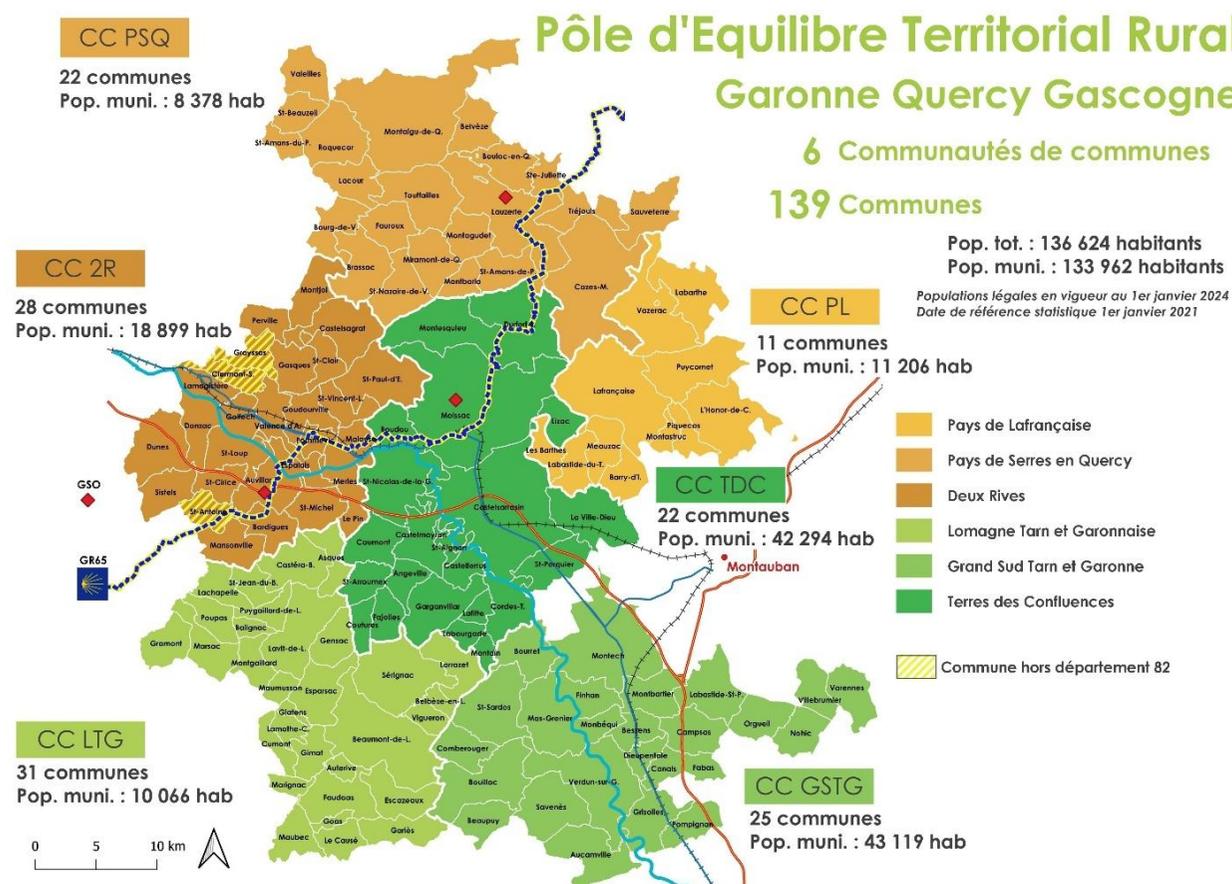
<b>I. Le PETR en 2024 : bilan sur la mobilisation avec ses collectivités et son territoire</b>	<b>2</b>
1) Portrait du PETR en 2024	2
2) L'équipe d'animation au service des acteurs du PETR	3
3) La mobilisation des élus du Conseil syndical du PETR	3
4) Coordination avec les référents des Communautés de Communes (CC)	5
5) Rencontres collectives avec les Communautés de communes	5
6) Rencontres techniques des porteurs de projets dans le cadre de l'animation des contrats	6
7) Communication vers les acteurs locaux	7
<b>II. Animation et mise en œuvre des programmes européens LEADER</b>	<b>8</b>
1) Rappel sur le programme LEADER	8
2) Clôture du 1 <sup>er</sup> programme LEADER 2014-22	8
3) Conventonnement et démarrage du programme LEADER 2023-2027	10
<b>III. Animation du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026 (CRTE)</b>	<b>15</b>
1) Contexte	15
2) Réunions et programmations 2024 du CRTE	16
3) Suivi des dispositifs de revitalisation Etat (liés au CRTE) : Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV) et Villages d'Avenir (VA)	18
<b>IV. Animation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO)</b>	<b>20</b>
1) Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028	20
2) Réunions et programmation 2024 du CTO	20
3) FEDER priorité 5 : programmation 2024	22
4) Suivi des Bourgs-Centres pour 2022-2028	23
5) Autres dispositifs liés au CTO	24
<b>V. Animation du Contrat interdépartemental Territoire d'industrie 32/82</b>	<b>25</b>
1) Un 1er contrat animé de 2019 à 2022	25
2) 2023, une suite avec l'accompagnement AMI « Rebond industriel »	26
3) Lancement de la phase II Territoire d'industrie 2023 à 2027	27

Cadre de contractualisation des politiques territoriales des partenaires financiers (Etat, Europe, Région), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne offre un appui de proximité pour l'ingénierie financière des collectivités. Dans le cadre de l'animation des contrats avec ses partenaires financiers, son rôle est d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés) pour mobiliser au mieux les subventions publiques pour leurs projets de développement local.

## I. Le PETR en 2024 : bilan sur la mobilisation avec ses collectivités et son territoire

### 1) Portrait du PETR en 2024

Le périmètre du PETR à l'Ouest du département (2 278,2 km<sup>2</sup>), s'étend sur les plaines de la Garonne et du Tarn, les coteaux du Quercy et de la Lomagne.



Le territoire, comprend **139 communes** (dont 2 communes dans le 47 et 1 dans le 32) au sein des **6 Communautés de communes**. La population municipale est de **133 962 habitants en 2024**, soit 50,6 % de la population du département. **Castelsarrasin** (14 178 hab.) et **Moissac** (13 748 hab.) sont les 2 villes les plus peuplées.

Le territoire est globalement en **croissance démographique** depuis 2017, notamment au Sud-Est, mais les évolutions restent contrastées selon les Communautés de communes.

Quelques labellisations spécifiques sont à noter sur le PETR :

- 19 communes engagées dans le contrat régional **Bourgs-Centres**, 10 communes sur la démarche Etat **Petites Villes de Demain**, et 29 sur le nouveau dispositif **Villages d'Avenir** ;
- 1 **Grand Site Occitanie (GSO) Moissac-Auvillar-Lauzerte** liant 3 Communautés de communes traversées par le **chemin de St Jacques de Compostelle (GR65)**. Le GSO de Montauban étend son influence jusqu'au site de la pente d'eau de Montech ; Moissac a également le label patrimoine « **Ville d'Art et d'Histoire** »
- 2 vignobles labellisés « **vignobles et découvertes** » (AOP Fronton et AOP Vins du Quercy) ;
- 6 communes de la CC Pays Serres en Quercy dans le label **Territoire Bio** engagé.

## 2) L'équipe d'animation au service des acteurs du PETR

L'équipe assure l'élaboration et l'animation des contrats du PETR avec ses partenaires financiers.

En appui aux 6 Communautés de communes, elle développe une **ingénierie territoriale de proximité** pour accompagner les porteurs de projet locaux à **mobiliser au mieux les subventions et aides publiques** (Etat, Région, Département, Europe), en lien avec les stratégies des contrats (issues du projet de territoire du PETR - Cf. schéma des contrats page suivante).

En 2024, l'équipe technique se compose de 5 agents **soit env. 3,9 ETP**.

### Postes permanents :

- **Isabelle TOULET**, coordonnatrice du PETR, du projet de territoire et des contrats (temps complet) ;
- **Emilie VERCAUTEREN**, chargée de mission « politiques contractuelles » (CTO/CRTE temps complet) ;
- **Antonia MEZQUIDA**, animatrice dédiée au programme européen LEADER (temps partiel 21 h/hebdo.) ;
- **Nathalie MAILHE**, chargée de mission « politiques contractuelles-LEADER », (temps complet) ;
- **Joëlle SOPETTI**, agent comptable (temps partiel 10h/hebdo).

### Appui au PETR Pays Portes de Gascogne sur Territoire d'industrie 32/82 :

Le recrutement pour le renouvellement du chef de projet dédié à l'animation du dispositif Territoire d'Industrie interdépartemental 32/82 (phase 2) a été engagé par le PETR Pays Portes de Gascogne en février 2024 (cf. chap. V).

Notre PETR participe aux frais d'animation communs et spécifiques au 82.

**Une chef de projet arrivera sur ce poste basé à Gimont début mars 2025.**

## 3) La mobilisation des élus du Conseil syndical du PETR

Le **Conseil syndical** est composé de **28 délégués** désignés par chaque Communauté de communes, leur nombre étant calculé en fonction du poids démographique de chacune :

<i>EPCI avec pop. municipale inf. à 15 000 hab.</i>	
Pays de Serres en Quercy (CC PSQ)	3 titulaires / 3 suppléants
Lomagne Tarn et Garonnaise (CC LTG)	3 titulaires / 3 suppléants
Coteaux et Plaines du Pays de Lafrançaise (CC PDL)	3 titulaires / 3 suppléants
<i>EPCI avec pop. municipale de 15 000 à 30 000 hab.</i>	
Deux Rives (CC2R)	5 titulaires / 5 suppléants
<i>EPCI avec pop. municipale de 30 000 à 45 000 hab.</i>	
Terres des Confluences (CC TDC)	7 titulaires / 7 suppléants
Grand Sud Tarn et Garonne (CC GSTG)	7 titulaires / 7 suppléants

**Le Conseil syndical a été réuni 3 fois** par son Président en 2024 :

- le 5 avril à Saint Nicolas de la Grave ;
- le 19 avril à Verdun sur Garonne ;
- le 13 décembre à Valence d'Agen.

En dehors des délibérations concernant les points de fonctionnement récurrents (budgétaires, demandes de subventions...) les sujets de vote plus exceptionnel ont concerné en 2024 :

- la participation au financement de la **protection sociale complémentaire** (santé & prévoyance) pour les agents ;
- **la délégation du Président du PETR** pour la future présidence du Comité de programmation LEADER 2023-2027 à installer suite au conventionnement sur le nouveau programme en septembre.

# Le PETR : Rôle de portage et d'animation des contrats pour le territoire



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



**ETAT**  
**Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026**  
 Signataires : Etat, PETR, Département

- Petites Villes de Demain
- Villages d'Avenir
- Action Cœur de Ville
- Quartier Prioritaire de la Ville

**REGION/EUROPE**  
**Programme LEADER 2014-2022**  
 Convention PETR, Région, ASP  
**Programme LEADER 2023-2027**  
 Conventionné le 13/09/2024

**PETR Garonne Quercy Gascogne**  
 Portage des contractualisations découlant du projet de territoire

Élaboration et signature des contrats  
 Animation territoriale  
 Accompagnement porteurs de projets

**REGION**  
**Contrat Territorial Occitanie 2022-2028**  
 Signataires : Région, PETR, Département, 6 CC

- Bourgs-Centres
- Grand Site Occitanie
- Dotation Innovation Expérimentation

**Priorité 5 FEDER 2021-2027**

**ETAT/REGION**  
**Contrat Territoire d'Industrie interdépartemental 82/32**  
 - Phase I 2018-2022  
 - Phase II 2023-2027

Coopération avec le PETR  
 Pays Portes de Gascogne (32)  
 Chef de file Territoire d'Industrie



#### 4) Coordination avec les référents des Communautés de Communes (CC)

Le PETR anime un **réseau d'échanges avec le ou les référent(s) techniques** de chaque Communauté de communes.

Ces rencontres régulières entre le PETR et les équipes techniques depuis 2016 visent à partager les actualités de chacun, l'état d'avancement des programmations dans les contrats, faciliter la prise des délibérations, le suivi des projets, études structurantes, des appels à projets et des pratiques.

A l'occasion des rencontres, les **états d'avancement des programmations des dossiers** dans les contrats du PETR **sont remis** à chaque Communauté de communes.

En 2024, cette réunion **PETR/référents com. communes** a été organisée le 14 mai. En plus des actualités, elle a permis un temps d'échanges technique sur les 2 thématiques pour **la Dotation Innovation Expérimentation du CTO** à proposer à la Région et d'établir une liste de projets potentiels.

Les référents des Communautés de communes sont régulièrement informés sur des **appels à projets ou des aides** qui peuvent les intéresser et assurent le relai auprès de leurs communes.

Dans le cadre du recensement national sur les projets de transition écologique CRTE pour 2025-2026 (cf chap. III CRTE), ils ont été plus particulièrement **mobilisés entre août et fin septembre** pour faire remonter au PETR les projets sur leur périmètre.

#### 5) Rencontres collectives avec les Communautés de communes

Le format adopté est une présentation du rôle du PETR auprès des personnes en charge des dossiers de subvention ou des contrats/conventions et des actualités à partager. La réunion permet aussi d'échanger sur les difficultés rencontrées par chacun et de faciliter la compréhension des contractualisations du PETR et des dispositifs de subvention Etat, Région, Département, Europe.

En 2024, une première réunion a été organisée le 17 octobre pour **la CC Pays Serres en Quercy** et une seconde a été repositionnée le 28 janvier 2025 pour **la CC Grand Sud Tarn et Garonne**.

A cette occasion, **le guide de synthèse des aides réalisé par le PETR dans le cadre du CTO a été diffusé aux techniciens des communes et CC.**

Ce guide a pour but de leur faciliter l'identification des aides en présentant selon les grandes thématiques d'aménagement :

- les dispositifs « comparés » de la Région et du Département, et les contacts techniques
- une annexe Europe présentant le nouveau programme LEADER 2023-2027.

Le guide est également consultable sur le site internet du PETR :  
<https://www.petr-gqq.fr/contrats-du-petr/contrat-territorial-occitanie/cto-2022-2028>



#### SYNTHÈSE DES AIDES A DESTINATION DES COMMUNES ET EPCI

Aides REGION OCCITANIE / DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

OCTOBRE 2024 <sup>1</sup>



Ce guide présente de manière synthétique les aides financières de la Région et du Département à destination des communes et EPCI du périmètre Garonne Quercy Gascogne. Les aides présentées sont ciblées sur les thématiques d'intervention du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de manière synthétique. Ce guide réalisé par le PETR vise à faciliter la connaissance des aides et la comparaison entre ces 2 financeurs mais n'engage pas ces partenaires financiers. Des conditions d'éligibilité spécifiques peuvent s'appliquer, il est donc vivement conseillé de se référer plus précisément au détail du dispositif pour constituer son dossier de demande de financement.

PETR Garonne Quercy Gascogne  
 126, chemin de Prades, 82100 Castelarrion / tel 05 63 29 50 70 /  
 contact@petr-gqq.fr / site internet www.petr-gqq.fr

Le PETR est constitué des 6 Communautés de Communes (139 communes) de l'Ouest du Tarn et Garonne. Il offre un appui d'ingénierie territoriale de proximité sur ces collectivités pour l'accompagnement des projets locaux, notamment en matière de subventions publiques.

<sup>1</sup> Dispositifs en vigueur au 18/10/2024 et susceptibles de changer

## 6) Rencontres techniques des porteurs de projets dans le cadre de l'animation des contrats

L'équipe du PETR **rencontre principalement les porteurs de projets sur le territoire** pour échanger sur un ou plusieurs projets en vue d'une recherche de subventions et d'une inscription dans la programmation annuelle de ses contrats.

Pour les projets liés au CTO et/ou CRTE, l'accompagnement consiste essentiellement à l'optimisation du plan de financement des aides publiques principalement pour les **communes, CC et autre porteur public**.

Tous les projets ne nécessitent pas une rencontre physique, les échanges pour affiner le plan de financement peuvent se faire par contacts mails, téléphoniques courts (non comptabilisés dans le tableau).

Certains projets en fonction de leur maturité, complexité, phasage peuvent faire l'objet de réunions bilatérales avec plusieurs partenaires financiers sur place, ou bien d'un rendez-vous téléphonique/visio. spécifique (cf. tableau).

Les référents des Communautés de communes sont soit présents à ces rencontres, soit informés suite aux prises de contacts.

Pour les dossiers LEADER, les échanges sont plus importants et étalés dans le temps du projet puisque l'accompagnement inclut l'éligibilité au programme, l'aide et la complétude des dossiers de subvention et l'évaluation de la subvention européenne (niveau de pré-instruction).

L'accompagnement des porteurs de projets visent des **porteurs publics et privés** (environ 1 tiers). Il nécessite un appui des animatrices LEADER dès l'émergence du projet, puis tout au long de la complétude du dossier de demande d'aide, de l'instruction par le service LEADER de la Région puis pour sa sélection et le vote de la subvention au Comité de programmation du GAL. L'accompagnement se poursuit au stade du conventionnement, et au

moment du dépôt du dossier de paiement jusqu'à son instruction et mise en paiement.

En 2024, les réunions et points téléphoniques/visio LEADER notables ont porté sur :

- des projets potentiels pour LEADER 2023-2027 (pré-demandes, dépôt EUROPAC)
- et, sur l'assistance aux dossiers de paiement pour le LEADER 2014-2022.

**En 2024, 144 réunions d'accompagnement de porteurs de projets publics et privés sur le PETR (en présentiel, ou rendez-vous tel/visioconférence. prévu) ont été réalisées par l'équipe.**

Territoire concerné par les projets	Nombre de réunions avec les porteurs de projet en 2024
CC GSTG	27
CC LTG	24
CC TDC	23
CC 2R	20
CC PDL	19
CC PSQ	19
Supra communautaire (associations, syndicats de déchets, CD 82, fédé pêche, SAS, CA 82...)	12
<b>TOTAL</b>	<b>144</b> · Dont 56 projets contrats CTO/CRTE · et 88 projets programmes LEADER 2014-22 & LEADER 2023-27

**L'animation détaillée des 4 contrats en 2024 figure dans les chapitres suivants.**

*Le PETR est également convié à participer à des réunions pour des démarches publiques portées par les acteurs institutionnels du territoire à l'échelle du PETR ou au-delà.*

## 7) Communication vers les acteurs locaux

Le site internet du PETR <https://www.petr-gqg.fr/> est régulièrement mis à jour. 2108 consultations ont été comptées en 1 année.

On y retrouve les délibérations, actualités des contractualisations, guides et plaquette de communication.



En 2024, le PETR a été mobilisé par l'Etat pour intégrer une communication sur son action locale dans le guide « Cartographie de l'ingénierie publique territoriale en Tarn et Garonne ».

Il a été largement diffusé par la Préfecture en décembre 2024.



Dans le cadre de ses contrats, des actions de communication plus ciblées peuvent être aussi réalisées, telle qu'en 2024 sur le **programme LEADER** (cf. chapitre brochure bilan LEADER et webinaire de novembre dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire).

La brochure du 1<sup>er</sup> bilan du programme LEADER a d'abord été distribuée aux élus du Conseil syndical le 13 décembre 2024, puis est diffusé au fil de l'eau aux acteurs LEADER.



## II. Animation et mise en œuvre des programmes européens LEADER

### 1) Rappel sur le programme LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un **programme européen** de développement des territoires ruraux pour accompagner et **cofinancer des projets publics ou privés** répondant à la stratégie locale du territoire. **La Région**, autorité de gestion de ce programme européen (issu d'un des piliers de la Politique Agricole Commune), sélectionne les structures porteuses d'un programme LEADER et leur alloue une enveloppe financière de fonds FEADER pour soutenir des projets locaux.

La **structure juridique porteuse** de la convention de mise en œuvre du programme avec la Région est le PETR. Le pilotage et la mise en œuvre locale du programme se fait par le Groupe d'Action Locale dit « **GAL Garonne Quercy Gascogne** » qui se compose :

- **d'un Comité de programmation** : instance décisionnelle du GAL pour la mise en œuvre de la stratégie et de l'enveloppe financière LEADER. Il réunit un collège d'acteurs publics et un collège d'acteurs privés du territoire. Il est chargé de la sélection des projets et de leur programmation sur la base des montants de subvention proposés par le service instructeur de la Région.
- **de l'équipe technique d'animation du programme LEADER dédiée par le PETR** (2 animatrices + coordonnatrice PETR pour 1,5 ETP min.).



L'enveloppe du **GAL Garonne Quercy Gascogne** pour le programme LEADER 2014-2022 a été de **5,4 millions d'€ (5 467 970 €)**.

L'enveloppe attribuée pour LEADER 2023-2027 est de **2,6 millions d'€ (2 608 848 €)**.

### 2) Clôture du 1<sup>er</sup> programme LEADER 2014-22

#### → Mobilisation sur la phase de paiement

La programmation de l'enveloppe ayant été achevée fin 2023, la mission principale de l'équipe en 2024 a porté sur **l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage et la complétude des dossiers de paiement**.

36 nouveaux dossiers de paiement ont été remis à la Région avant la date limite du 31/08/24. L'équipe a aussi mobilisé les porteurs qui n'avaient pas encore soldé leurs autres subventions publiques, afin qu'elles soient encaissées avant le 31 décembre 2024 (pour ne pas mettre en péril la subvention LEADER qui en dépend) ;

Parallèlement, les **instructions des dossiers de paiement déjà déposés** ont nécessité un travail entre le service de la Région et certains porteurs pour vérifier ou apporter des compléments nécessaires. Le PETR s'est ensuite chargé de **l'organisation des visites sur place des investissements**, étape indispensable pouvant être requise avant la mise en paiement par la Région et la phase de contrôle/versement de l'Agence de Services de Paiement de l'Etat.

**6 journées de visites** ont été réalisées au 31 octobre 2024 concernant **29 opérations**. Sur les 95 dossiers ayant atteint la phase de paiement (7 désengagés), **52 dossiers ont été payés** (2,5 M€ FEADER), 19 dossiers de paiement sont en cours d'instruction et 23 sont en attente d'ouverture (derniers dossiers déposés en 2024).

La phase d'instruction des dossiers de paiement s'est ensuite poursuivie **jusqu'à fin décembre** : une visite sur place supplémentaire le 18 décembre et **56 dossiers payés** (plus de 2,6 M d'€) **et 39 dossiers** en attente d'instruction.

→ Actions de communication

La brochure exposant le **bilan détaillé** et illustré de ce 1er programme LEADER 2014-2022 a été finalisée en octobre et diffusé depuis décembre.



En complément du bilan mis en ligne sur le **site internet**, des **fiches descriptives des opérations soutenues** peuvent être consultées.

<https://www.petr-gqq.fr/programme-leader/programme-leader-2014-2022/les-operations-soutenues-et-le-montant-de-laide-eu-leader>

Enfin, le 12 septembre, notre PETR associé à celui du Pays Tolosan (31) a reçu une **délégation italienne de GAL(s) dans l'AOP Fronton** au château Boujac à Campsas (6 GAL(s) d'Emilie-Romagne en coopération LEADER sur la mise en valeur des paysages).

L'**étude de caractérisation et de cartographie des terroirs du vignoble du Fronton** menée par le Syndicat des vins de l'AOP avec l'aide des enveloppes LEADER de coopération des GAL des 2 PETR leur a été présentée.



Journée technique d'échanges avec les GAL(s) italiens le 12/09 à Campsas

Ce temps entre acteurs techniques LEADER a été l'occasion d'échanger sur l'oenotourisme, l'itinérance douce et le slow tourisme, les observatoires photographiques de paysage et, de comparer le fonctionnement de la mise en oeuvre de LEADER entre l'Occitanie et la Province italienne d'Emilie-Romagne.

Le bilan LEADER 2014-22 au 31 décembre 2024 :

- **178** dossiers reçus et examinés par le GAL de 2017 à 2022 ;
- **102 dossiers de demande d'aide programmés** pour un montant **5,4 M€** (engagement de toute l'enveloppe FEADER) à l'issue de **16 Comités de programmation** (mai 2017 à dec. 2023) et de 28 réunions pour les commissions thématiques de pré-sélection ;
- un portage majoritairement **public** des opérations (66 opés) mais une proportion significative de **porteurs privés** (36 opés.) ;
- **56 dossiers payés** fin décembre représentant **2,6 M d'€** versés par l'Europe et 46 dossiers de demande de paiement restant à traiter par la Région.
- des dossiers aidés sur tous les axes de la stratégie, avec une prédominance sur **l'économie touristique et le tissu économique** de proximité.

Synthèse dossiers LEADER 2014-22	Programmés	dont désengagés (avant paiement)
<b>Dossiers réalisés sur territoire des CC :</b>		
CC GSTG	23	0
CC TDC	21	1
CC LTG	14	1
CC PSQ	11	2
CCZR	9	2
CC PDL	6	1
<b>Dossiers non localisables (sur plusieurs CC ou tout le territoire)</b>		
	18	0
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>7</b>



### 3) Conventonnement et démarrage du programme LEADER 2023-2027

La Commission permanente de la Région du 9 février 2023 a confirmé la validation des candidatures de 37 GAL (déposées en oct. 2022) et attribué les dotations par territoire. Pour ce nouveau programme plus court, l'enveloppe de Garonne Quercy Gascogne est d'un peu plus **2,6 millions d'€**.

Compte tenu de la priorité de la Région donnée à la clôture du programme 2014-2022, le démarrage du nouveau programme 2023-2027 se met en place progressivement au niveau régional.

#### → Conventonnement avec la Région et accompagnement des premiers porteurs de projet

La convention LEADER pour notre territoire a été signée avec la Région le **13 septembre** après différents échanges entre les services pour stabiliser l'ensemble des pièces de la convention ; en particulier, les 6 fiches-actions de la stratégie et les lignes de partage avec les autres fonds européens.

La plateforme dématérialisée de dépôt des dossiers LEADER 2023-2027 EUROPAC est ainsi **ouverte depuis le 13 septembre 2024** sur notre territoire conventionné.



L'équipe a déjà rencontré et conseillé différents porteurs de projets sur leur possible éligibilité LEADER, les possibles cofinancements et les étapes à venir.

Au 2<sup>ème</sup> semestre, elle a plus particulièrement **accompagné les porteurs qui avaient déposé une pré-demande** en 2023 et début 2024 (dossiers urgents),

pour déposer et compléter au plus vite toutes les pièces sur la nouvelle plateforme (délai max. au 23 01 2025).

L'accompagnement des porteurs de projet par l'équipe technique du PETR doit se **faire très en amont pour faciliter le montage et les dépôts de dossiers LEADER dématérialisés sur EUROPAC**, en tenant compte des **nouvelles règles financières** mises en place (taux minimum d'intervention LEADER fixé à 15% de LEADER).

L'équipe a réalisé des premières actions de communication **pour informer sur le programme et la publicité européenne** (site internet, guide, plaquette) et débute des réunions ciblées vers les porteurs publics et privés (webinaire acteurs de l'ESS le 12/11/2024, réunion dans les communes de la CC Pays Serres en Quercy ...).

Fin 2024, la Région annonce que les instructions des dossiers de demande d'aide débiteront par les dossiers d'animation 2023-2024 des PETR (1<sup>er</sup> dossier déposé le 17/12/24 sur EUROPAC).

Courant 2025, les autres dossiers déposés **par les porteurs de projet** seront instruits sur la phase de complétude des documents (le module EUROPAC d'instruction pour la subvention n'étant pas encore totalement fonctionnel).

En 2024, **58 rendez-vous** (réunion, point téléphonique/visio.) ont été réalisés par l'équipe LEADER pour renseigner ou accompagner des porteurs de projet. Ils ont conduit aux dépôts de **7 premiers dossiers EUROPAC** entre déc. 2024 et la mi-janvier 2025.

**Rappel de la stratégie LEADER du GAL Garonne Quercy Gascogne :**

La stratégie LEADER 2023-27 retenue s'organise en **6 fiches-actions** et se décline en **12 objectifs opérationnels** (cf. schéma) :

. les 4 premières fiches-actions (FA1 à FA4) sont **spécifiques au territoire** ;

. des **plafonds d'aide maximum** ont été définis sur ces 4 fiches-actions pour favoriser une consommation équilibrée de l'enveloppe : 60 000€, 80 000€, 100 000€ et jusqu'à 160 000€;

. la fiche-action **C** sur la Coopération territoriale entre GAL(s) et la fiche-action **A** sur l'animation et la mise en œuvre du programme LEADER (soutien à l'ingénierie d'animation portée par le PETR) sont identiques pour tous les GAL(s) d'Occitanie.

**Enveloppe sur la période 2023-27 : 2,6 millions d'€**

**Plafonds  
d'aide LEADER  
max.**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
N°1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale	1-1. Offrir un cadre de vie attractif et qualitatif 1-2. Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs 1-3. Accompagner les évolutions sociodémographiques et favoriser la cohésion sociale	FA1 <u>80 000€</u>
N°2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services	2-1. Renforcer les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales sur le périmètre Garonne Quercy Gascogne 2-2. Soutenir une offre de services et d'équipements accessibles pour tous	FA2 <u>100 000€ et 160 000€</u>
N°3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en valorisant les atouts du territoire	3-1. Soutenir un écosystème local favorable au développement des activités économiques 3-2. Promouvoir et soutenir une agriculture durable et solidaire 3-3. Dynamiser le secteur touristique et valoriser les richesses locales	FA3 <u>80 000€</u>
N°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique	4-1. Favoriser un aménagement du territoire maîtrisé, durable et résilient au changement climatique 4-2. Conforter les milieux naturels et les paysages 4-3. Encourager le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre 4-4. Soutenir une meilleure valorisation et réemploi des déchets	FA4 <u>100 000€ et 60 000€</u>
A : Animation de la stratégie LEADER	1. Coordination, gestion et animation du programme LEADER 2. Information sur la stratégie LEADER, communication, publicité européenne 3. Evaluation de la stratégie LEADER, sélection projets, gouvernance GAL	
C : Coopération	C.1 Développer et poursuivre les partenariats et programmes d'actions sur les thématiques retenues par le GAL, en coopération inter-territoriale, transrégionale et/ou transnationale C.2 Capitaliser sur les connaissances, les bonnes pratiques et les savoir-faire d'un projet donné C.3 Préparation technique en amont des projets de coopération C.4 Mettre en œuvre des actions communes	

COLLEGE PUBLIC	
10 titulaires/10 suppléants = 20 membres	
<i>Représentants CC GSTG</i>	
NEGRE Marie-Claude	Titulaire
<i>Sophie LAVEDRINE</i>	<i>Suppléante</i>
BOCHU Jean-Luc	Titulaire
<i>ESTANOVE Philippe</i>	<i>Suppléant</i>
TUYERES Stéphane	Titulaire
<i>CASTELLA Serge</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Représentants CC TDC</i>	
BESIERS Jean-Philippe	Titulaire
<i>VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse</i>	<i>Suppléante</i>
GAYET Stéphanie	Titulaire
<i>DELZERS Monique</i>	<i>Suppléante</i>
PREVEDELLO Xavier	Titulaire
<i>FOURNIE Philippe</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Représentants CC 2R</i>	
DELACHOUX Jean-Paul	Titulaire
<i>MAERTEN Marie-Bernard</i>	<i>Suppléante</i>
<i>Représentants CC LTG</i>	
LAGARDE Christian	Titulaire
<i>SALOMON Bernard</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Représentants CC PL</i>	
SILOT Jean-Luc	Titulaire
<i>PERASCO Mathieu</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Représentants CC PSQ</i>	
ZULIAN Fernand	Titulaire
<i>BARREAU Jean-Michel</i>	<i>Suppléant</i>

→ Préparation de l'instance du nouveau Comité de programmation du GAL :

Après cette phase de conventionnement avec la Région, l'étape suivante, est la **réunion d'installation** d'un nouveau Comité de programmation LEADER pour 2023-2027 (début 2025) avec comme objet principal :

- **d'élire** la présidence du Comité de programmation et, une vice-présidence, (soit 2 membres parmi les 40 membres composant le comité)
- **d'acter la composition** nominative du Comité de programmation (20 binômes titulaires/suppléants répartis en 2 collèges égaux) et **adopter le règlement intérieur** du GAL (Groupe d'Action Locale LEADER).

Dans cette perspective :

- **le Conseil syndical**, structure porteuse du GAL a délibéré **le 13 décembre 2024 pour formaliser la délégation du Président du PETR** au futur président/présidente du Comité de programmation du GAL 2023-2027.
- **l'équipe technique LEADER** du PETR a travaillé sur un projet de règlement intérieur et sur les modalités de sélection des projets qui seront soumis au Comité de programmation (grilles de sélection).

Pour rappel, **les 20 membres composant le collège public** (10 élus titulaires et 10 élus suppléants) **ont déjà été désignés** par les Communautés de communes en 2023. La composition du **collège privé a été fixée à parité, à 20 membres** (10 titulaires/10 suppléants) avec :

- 3 binômes représentant les consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) ;
- et 7 binômes représentant une diversité d'acteurs associatifs, socio-économiques et citoyens.

La liste du collège privé sera stabilisée en 2025, notamment avec la désignation du binôme de la Chambre d'Agriculture (suite élections 31/01/25).

### ➤ Avancement du projet de coopération LEADER 2023-2027

Les 4 équipes LEADER des 2 PETR du Tarn et Garonne, du Lot et de Haute-Garonne ont été associées sur le précédent programme LEADER dans le projet de coopération d'oenotourisme « Secrets du Sud-Ouest, de vins en découvertes ». En 2024, elles ont travaillé à de nouvelles pistes de collaboration sur des actions communes en lien avec l'adaptation au changement climatique de la filière vitivinicole et la médiation auprès du grand public.

Un 1er Comité de pilotage avec quelques élus membres du GAL des 4 territoires et des représentants de la profession viticole, est prévu le 23 janvier 2025 pour partager ces premières pistes de réflexion.

### ➔ Réunions et suivis divers pour LEADER 2023-2027

A côté, des réunions d'animation auprès des porteurs de projets, l'équipe participe à diverses réunions liées à la mise en place du programme LEADER 2023-2027 ou à ses thématiques d'intervention. A noter en particulier :

#### ⇒ 15 réunions pour le démarrage du programme et de l'animation

- 10 Webinaires techniques de la Région avec les GAL(s) d'Occitanie ;
- 1 Réunion de la Région pour les élus des structures porteuses de GAL(s) le 19/03 à Toulouse, en présence de Carole DELGA pour le lancement officiel du programme ;
- Participation au groupe technique de la Région sur la règle financière de 15% le 11/07 ;
- Séminaire organisé par la Région pour les GAL(s) d'Occitanie le 17/09 à Carcassonne
- 2 Réunions du réseau des animateurs LEADER des GAL(s).

#### ⇒ 13 réunions pour définir un projet de coopération LEADER 2023-2027

- Partenaires potentiels : 4 GAL(s) 82,46,31/ATD –
- Réalisation d'une enquête auprès des vignerons sur la transition écologique des vignobles, devis recherche appliquée auprès expert.

⇒ 17 Réunions pour l'accompagnement-formation d'acteurs locaux du territoire, en lien avec les thématiques ou des projets potentiels pour LEADER :

#### • 6 réunions pour les suivis avec l'Adefpat :

- 4 réunions des Groupes d'Appui (GAP) pour les accompagnements- formations de porteurs de projets sur le PETR (cf. tableau ci-après) : 27/03 et 15/10 accompagnement oenotourisme pour l'ADT ; 10/07 accompagnement entrepreneuriat avec la CC. Pays Lafrançaise ; et le 3/10 pour l'accompagnement alimentation PADès
- Réunion bilan annuel équipes PETR/Adefpat le 21/10
- Comité d'Administration Adefpat du 25/10 à Montaigu de Quercy

#### • 11 réunions pour les suivis avec DLA/France Active (Dispositif Local d'Accompagnement pour acteurs associatifs et de l'Economie Sociale et Solidaire)

- Réunion bilan annuel équipes PETR/DLA le 13/02/2024
- 3 Comités d'appui du DLA du 15/03, 14/06, et 4/10/24.
- Organisation d'une action de communication commune (France Active + les 2 PETR du 82) dans le cadre du mois de l'ESS : webinaire du 12/11 sur le thème du financement LEADER.



#### Comment mobiliser une subvention Européenne LEADER

Mardi 12 novembre 2024 - webinaire

##### Intervenants :

- Antonia MEZQUIDA - Animatrice LEADER du PETR Garonne Quercy Gascogne
- Camille CARPENTIER - Animatrice LEADER du PETR Midi-Quercy
- Camille SANZ - Chargée de mission DLA - France Active MPA Occitanie
- Bertille VERDON - Chargée de financement - France Active MPA Occitanie



Le PETR du Pays Midi-Quercy s'associe au PETR Garonne Quercy Gascogne et à France Active MPA Occitanie pour participer au mois de l'Economie Sociale et Solidaire en novembre.



#### Inscription - Webinaire : Comment mobiliser une subvention Europe LEADER dans les meilleures conditions ?

Associations, professionnels, vous avez toujours voulu tout savoir sur le programme d'aide financière LEADER ? ça tombe bien, on vous raconte tout le mardi 12 novembre à 14h ! Le PETR Garonne, Quercy, Gascogne, le PETR du Pays Midi-Quercy et France Active MPA Occitanie vous expliquent comment ils peuvent accompagner votre projet.

## Accompagnements ADEFPAT concernant le territoire du PETR en 2024

Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires



- ✓ Pour faciliter la création d'activités et l'attractivité des zones rurales
- ✓ Pour faire émerger des projets
- ✓ Pour apporter des solutions concrètes aux entreprises, collectivités et porteurs de projets
- ✓ Pour renforcer le tissu économique local
- ✓ Pour renforcer les coopérations
- ✓ Pour des services en phase avec les besoins des usagers

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT	LOCALISATION	STADE	THEME & PORTAGE
<b>CC GRAND SUD TARN ET GARONNE</b>			
<b>Olyslow</b> – accompagnement au lancement opérationnel de l'activité de l'entreprise (plateforme de référencement des prestataires touristiques et activités éco-responsables)	Verdun sur Garonne	Accompagnement en cours	<b>Tourisme.</b> Portage CC GSTG/potentiel LEADER 23-27
<b>CC PAYS DE LAFRANCAISE</b>			
<b>PADÉS, Création Pôle Alimentaire Départemental et Solidaire</b> : Accompagnement d'acteurs associatifs solidaires à la création d'un outil collectif de transformation de produits agricoles à visée territoriale, sociale et solidaire	CC Pays de Lafrançaise	Accompagnement en cours	<b>Alimentation/Agro-alimentaire.</b> Portage CC /potentiel LEADER 23-27
<b>Place aux femmes entrepreneures en Pays de Lafrançaise</b> : consolidation des activités d'un groupe de 8 femmes entrepreneures	CC Pays de Lafrançaise	Accompagnement terminé juillet 2024	<b>Entreprenariat Commerce/artisanat/services.</b> Portage CC /potentiel LEADER 23-27
<b>CC TERRES DES CONFLUENCES</b>			
<i>Accompagnement d'un couple de porteurs de projet à la reprise de l'épicerie-bar-multiservices de Caumont</i>	Caumont	En instruction pour 2025	Potentiel LEADER 2023-2027
<b>PERIMETRE SUPRA CC</b>			
<b>Vignobles &amp; Découvertes Tarn et Garonne</b> : accompagnement à l'élaboration d'une candidature au label par le regroupement des territoires viticoles sous signe de qualité, renforcement de la destination V&D	5 territoires viticoles AOP IGP (hors Fronton)	Accompagnement en cours	<b>Tourisme/oenotourisme.</b> Portage ADT Tarn et Garonne Tourisme/potentiel LEADER 23-27

### iii. Animation du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026 (CRTE)

#### 1) Contexte

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 évoluant fin 2023 en **Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique**, a été signé le 17 décembre 2022.entre l'Etat, le PETR et le Département.

Le contrat s'appuie sur des **axes stratégiques de développement**, identifiés dans le projet de territoire du PETR et sur les priorités **d'action de l'Etat**. Il est animé et mis en œuvre par le PETR jusqu'en 2026.

Le CRTE a vocation à :

- accompagner les collectivités **dans leur projet de territoire sur la durée du mandat 2021-2026**, en faisant converger les priorités de l'Etat et le projet de territoire des acteurs locaux ;
- simplifier le paysage contractuel de l'Etat **avec un contrat intégrateur** ayant vocation à regrouper les différents dispositifs de contractualisation et d'intervention de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT, Fonds vert, ADEME, ANS, CAF, ...) auprès des porteurs de projets.

Le « fonds Vert » proposé par l'Etat en 2023 pour accélérer les projets de transition écologique a été reconduit en 2024.

Les projets éligibles au fonds vert ont été inscrits dans la programmation du CRTE 2024.

L'équipe anime le contrat, en accompagnant au quotidien les collectivités dans la préparation de leurs dossiers : optimisation des subventions publiques, inscription dans la programmation annuelle, orientation vers partenaires techniques...

#### Rappel stratégie CRTE Garonne Quercy-Gascogne 2021-2026

##### Ambition n°1 : Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire

**Orientation n°1-1 :** Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités

**Orientation n°1-2 :** Être support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail

**Orientation n°1-3 :** Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques

##### Ambition n°2 : Consolider la cohésion et la solidarité territoriale

**Orientation n°2-1 :** Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial

**Orientation n°2-2 :** Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité

**Orientation n°2-3 :** Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics

**Orientation n°2-4 :** Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures

##### Ambition n°3 : Engager durablement la transition écologique

**Orientation n°3-1 :** Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités

**Orientation n°3-2 :** Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'automobile

**Orientation n°3-3 :** Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale

**Orientation n°3-4 :** Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)

**Orientation n°3-5 :** Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique

**Orientation n°3-6 :** Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

## 2) Réunions et programmations 2024 du CRTE

C'est le comité de pilotage du CRTE Garonne Quercy Gascogne, co-présidé par le représentant de l'Etat et le Président du PETR, qui **arrête la liste des projets CRTE pour chaque programmation annuelle**, sur la base des dossiers de subvention transmis à l'Etat (pour instruction), ainsi qu'au PETR (pour inscription à la programmation du CRTE).

L'Etat participe au cofinancement des actions locales dont celles retenues au CRTE, dans le cadre des dotations et crédits de droit commun ou spécifiques, via la DETR, la DSIL, le FNADT, fonds vert ... mais également des fonds venant des autres opérateurs de l'Etat (Agence Nationale du Sport, ADEME, ...).

Les fonds de l'Etat sont annoncés dans le cadre des appels à projet diffusés aux acteurs locaux ; **pour la DETR/DSIL 2024, il a été diffusé le 12 déc. 2023 et clôt le 16 février 2024**. Pour la 2<sup>ème</sup> édition du Fonds vert, les mesures ont été annoncées le 6 février 2024 avec des dépôts de dossiers au fil de l'eau jusqu'à fin décembre 2024.

*Les opérations CRTE doivent contribuer à la transition écologique ou ne pas s'y opposer et être porteuses d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.*

La **programmation 2024 a été préparée par les services du PETR** en étroite association avec les services de l'Etat, du Département signataires du CRTE, ainsi que les partenaires financiers associés (Région, SDE, Agence de l'Eau...) lors des 2 comités techniques préparatoires : Comités techniques du 24/05 et du 19/11/2024.

Le **premier Comité de pilotage** s'est tenu le 23 juillet 2024 au PETR pour acter la programmation à ce stade de 184 opérations, avec des subventions attribuées principalement pour la DETR et DSIL (110 opérations).

Le **second Comité de pilotage les ajustements de clôture de la programmation 2024** (dernières attributions du Fonds Vert, abandons, reports, nouvelles opérations) s'est tenu le **6/12/2024**.

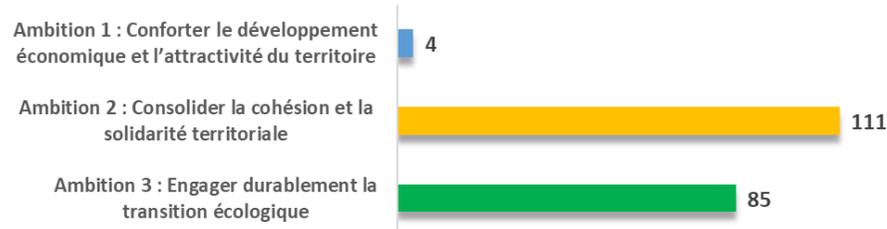
### Bilan du Programme Opérationnel du CRTE 2024 (en date du 6/12/24) :

- **200 opérations retenues** au titre du CRTE + 3 opérations communales inscrites en annexe pour pouvoir bénéficier d'un fonds de concours communautaire ;
- **74,7 M€** d'investissement global cumulé et **41,8 M€ de subventions publiques** - *acquises ou sollicitées (non instruites)* ;
- **11,1 M€** de subventions **Etat attribuées** (DETR/DSIL/Fonds Vert 2024), soit 15% de l'investissement global ;
- **Fonds Vert** : 42 opérations soutenues à hauteur de **3,1 M€**, soit 28% du montant de subventions attribuées par l'Etat ;
- **7,3 M d'€** de subventions du **Département** et 1,7 Md'€ pour la Région attribuées à cette date
- 4,3 M d'€ (Europe, autres financeurs) et 0,7 Md'€ (fonds des Communautés de communes) attribués
- 76 opérations communes CRTE/CTO.

*A la mi-janvier 2025, chaque présidence des 6 communautés de communes a reçu par courrier le **tableau d'actualisation des subventions publiques acquises sur ces 200 opérations** suite aux dernières attributions intervenues entre le Comité de pilotage et la fin décembre.*

Les financements de l'Etat dans le cadre du CRTE, visent à accélérer la transition écologique.

### Répartition des 200 opérations par ambition du CRTE



L'accélération de la transition écologique se maintient en 2024 avec **85 opérations** inscrites sur cette programmation (42,5% du total des opérations) contre 29 inscrites en 2022. 64 opérations concernent en particulier la réduction des consommations énergétiques (ex : bâtiments communaux, scolaires, éclairage) et les énergies renouvelables.

#### Ambition 3 : Engager durablement la transition écologique

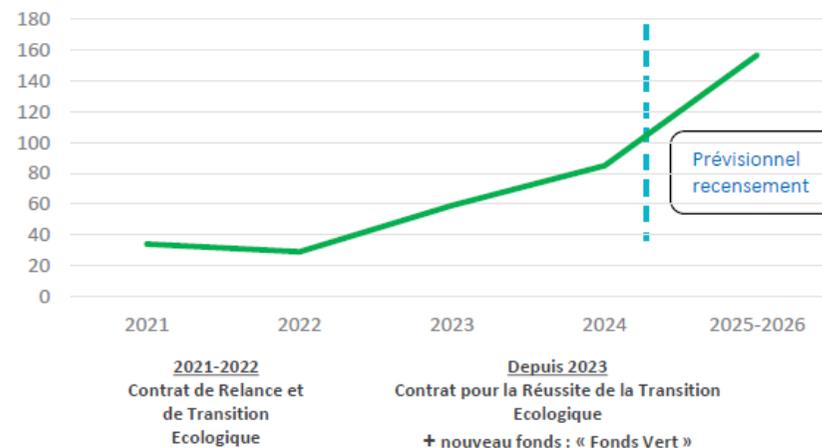


A la demande du Préfet, un recensement des projets pour la transition écologique pour la période 2025-2026 a été réalisé par le PETR en août et septembre auprès des communes, des communautés de communes et des syndicats œuvrant sur cette thématique.

Fin septembre, avec le concours des référents techniques des communautés de communes, il a été ainsi recensé **157 projets** de transition écologique sur le PETR.

Ce recensement, joint à la convention financière annuelle du CRTE 2024 signée par l'Etat, le CD et le PETR post-Comité de pilotage de clôture a permis d'évaluer la trajectoire « transition écologique » du CRTE 2021-2026

### Evolution et projection du nombre d'opérations 2021-2026



En lien avec le CRTE, le PETR a également participé aux démarches de l'Etat, et partenaires dont :

- **Comité Local de Cohésion des Territoires** et **forum ingénierie** (2/05)
- 2 réunions du Comité départemental **de l'ingénierie** (29/03 et 01/10)
- Comité de pilotage démarche Grands Travaux (12/07)
- Ateliers COP de concertation territoriale départementale **sur la planification écologique** en Occitanie (17/05)
- Commission paritaire énergie du SDE (25/01) ;
- 14 Comités de suivi des **dispositifs de revitalisation des bourgs** (cf. ci-après)

En fin d'année, le PETR s'est également engagé sur **la préparation de la programmation 2025 et l'accompagnement des plans de financement pour les porteurs**, l'appel à projet DETR ayant été annoncé le 31 octobre pour un dépôt des dossiers avant le 31 janvier 2025.

### 3) Suivi des dispositifs de revitalisation Etat (liés au CRTE) : Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV) et Villages d'Avenir (VA)

Différentes communes du PETR se sont engagées dans ces dispositifs de revitalisation mis en place par l'Etat (cf. carte ci-après). Les projets qui en découlent et qui sollicitent des subventions doivent être intégrés par le PETR **dans la programmation annuelle du CRTE**.

#### → 10 communes Petites Villes de Demain (PVD)

Le dispositif **national Petites Villes de Demain** (2020-2026) a pour objectif de renforcer les moyens des élus des communes **de moins de 20 000 habitants** exerçant des fonctions de centralités et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat. Le champ d'intervention de PVD est multithématique avec la Transition Ecologique comme axe de transversalité.

**10 communes** du PETR ont candidaté à ce dispositif en collaboration avec leur Communauté de communes. **Ces communes labellisées Petites Villes de Demain** sont également **Bourg-centre** (dispositif de la Région) et des comités de pilotage communs Etat/Région sont organisés pour aider les communes dans le déploiement de ces dispositifs complémentaires.

Le **PETR est partenaire technique** pour le suivi des actions de PVD et signe les contrats-cadre des communes et intercommunalités qui le solliciteraient pour les accompagner au travers des missions du PETR.

**En 2024, ces 10 communes ont finalisé et signé leur contrat-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire et sont dans la mise en oeuvre opérationnelle du plan d'actions** (plusieurs projets suivis et inscrits par le PETR dans la programmation 2024).

- *2 Réunions PVD suivies par le PETR en 2024 (CC Lomagne T&G le 17/09 et Moissac le 10/12)*

→ **1 commune Action Cœur de Ville (ACV Castelsarrasin)**

Le programme Action Cœur de Ville vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyenne et conforter le rôle moteur de développement du territoire de ces villes. **Castelsarrasin** a été retenue début 2023.

- *Le PETR est associé aux comités de suivi du programme d'action et a participé à 4 réunions en 2024.*

→ **29 communes Villages d'Avenir (VA)**

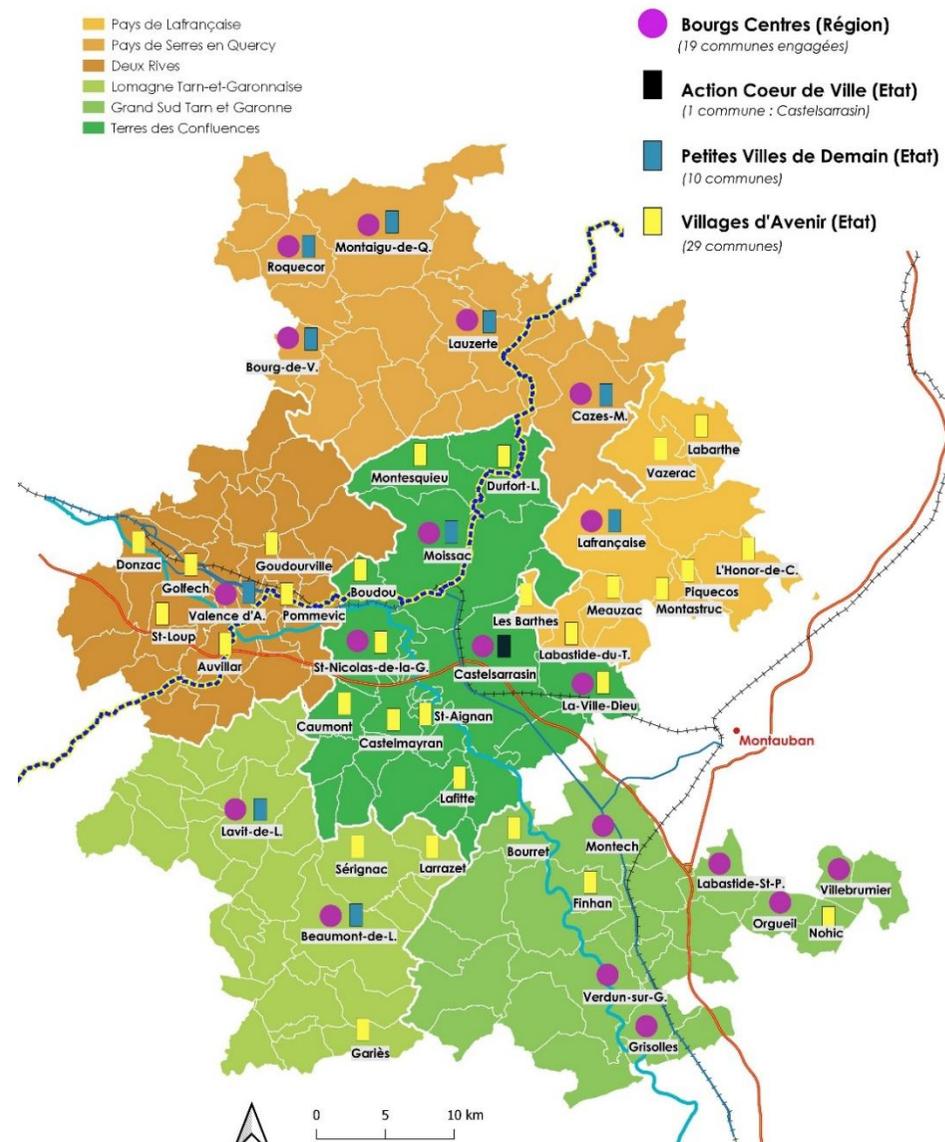
Annoncé le 15 juin 2023 dans le cadre du plan « France Ruralités », le programme national « Villages d'Avenir » vise à épauler les communes rurales **de moins de 3 500 habitants**, pour réaliser leurs projets de développement grâce à l'accompagnement en ingénierie de l'Etat sur une durée de 12 à 18 mois.

40 communes ont été retenues dans le département le 21 décembre 2023, dont **29 sur le périmètre du PETR**.

En 2024, ces communes seront accompagnées par l'un **des 2 chefs de projet**, recrutés par la Préfecture et le CEREMA Occitanie pour établir un diagnostic et confirmer les besoins et priorités d'action pour développer les projets prévus ou à venir.

*Le PETR qui est en contact régulier pour aider sur le suivi des projets, collabore avec ces 2 référents (rencontre équipes au PETR le 21 janvier 2025).*

## Communes engagées dans les dispositifs de revitalisation



## IV. Animation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO)

### 1) Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée CTO 2022-2028 est le **cadre d'intervention** de la Région pour le soutien des projets du territoire, qui fait suite à la 1<sup>ère</sup> génération du CTO (2018-2021). Il constitue le cadre privilégié de la Région avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle de son **PACTE VERT**, adopté en 2021.

Il établit la « feuille de route stratégique partagée » pour 2022-2028 et des objectifs partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique ;
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent ;
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

#### Les signataires du contrat CTO 2022-2028 avec la Région sont :

. le PETR Garonne Quercy Gascogne

. le Département

. les 6 Communautés de communes du PETR (Pays de Serres en Quercy, Pays de Lafrançaise, Lomagne Tarn et Garonnais, Deux Rives, Terres des Confluences et Grand Sud Tarn et Garonne).

Réunis dans le Comité de pilotage du CTO, ils s'accorderont annuellement sur un Programme Opérationnel recensant les projets sur le PETR et leur plan de financement.

L'ensemble des projets d'investissements sollicitant une **aide régionale ou une aide européenne doivent être inscrits** dans cette programmation annuelle **élaborée par le PETR**, animateur de cette politique contractuelle régionale. On y retrouve aussi, les projets liés à la mise en œuvre de dispositifs de soutien spécifiques poursuivis dans le cadre du CTO :

- Les contrats « Bourg-Centre » (nouveaux contrats 2022-2028 ou avenants pour les contrats de 1<sup>ère</sup> génération) ;
- Le contrat « Grand Site Occitanie : Moissac- Lauzerte-Auvillar » ;
- Le FEDER priorité 5 et le programme LEADER
- La Dotation Innovation Expérimentation.

### 2) Réunions et programmation 2024 du CTO

La stratégie de notre CTO se décline en 5 objectifs stratégiques et des 12 mesures opérationnelles. Elle assure la cohérence entre les orientations du Projet de Territoire du PETR, celles de la Région et de son Pacte Vert et celles du Département.

Au quotidien, le PETR accompagne les porteurs qui la sollicite pour **l'optimisation des plans de financement** des opérations répondant à la stratégie CTO. Il inscrit les projets et leur plan de financement et **prépare la programmation annuelle** avec les partenaires financiers du CTO en vue de la validation en Comité de pilotage (2 *comités technique* et 2 *Comités de pilotage/an*).

## Rappel stratégie du contrat du CTO 2022-2028 Garonne Quercy Gascogne

<b>Objectif Stratégique 1 :</b> Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale	<b>Mesure 1-1 :</b> Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la valorisation du cadre de vie
	<b>Mesure 1-2 :</b> Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
<b>Objectif Stratégique 2 :</b> Garantir une accessibilité renforcée aux services	<b>Mesure 2-1 :</b> Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipement accessible pour tous
	<b>Mesure 2-2 :</b> Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire
<b>Objectif Stratégique 3 :</b> Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire	<b>Mesure 3-1 :</b> Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales
	<b>Mesure 3-2 :</b> Dynamiser le secteur touristique afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours et valoriser les richesses locales
<b>Objectif Stratégique 4 :</b> Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique	<b>Mesure 4-1 :</b> Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
	<b>Mesure 4-2 :</b> Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR)
	<b>Mesure 4-3 :</b> Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
	<b>Mesure 4-4 :</b> Soutenir une meilleure valorisation des déchets
	<b>Mesure 4-5 :</b> Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value
<b>Objectif Stratégique 5 :</b> Animation et ingénierie territoriale	<b>Mesure 5-1 :</b> Développer une ingénierie territoriale efficiente et favorisant l'innovation et l'expérimentation

Le comité de pilotage CTO / FEDER priorité 5, composé des membres ci-dessous, se réunit 2 fois dans l'année :

- le Président du PETR ou son représentant ;
- la Présidente de la Région Occitanie ou son représentant ;
- la Président du Département ou son représentant ;
- les Présidences des 6 Communautés de communes du PETR ou leur représentant ;
- le représentant de l'Etat.

Le premier Comité de pilotage CTO s'est tenu le 23 juillet 2024 pour acter la programmation à ce stade de 93 opérations.

Le second Comité de pilotage de clôture de la programmation 2024 intégrant les derniers ajustements (abandons, reports, nouvelles opérations) s'est tenu le 6/12/2024.

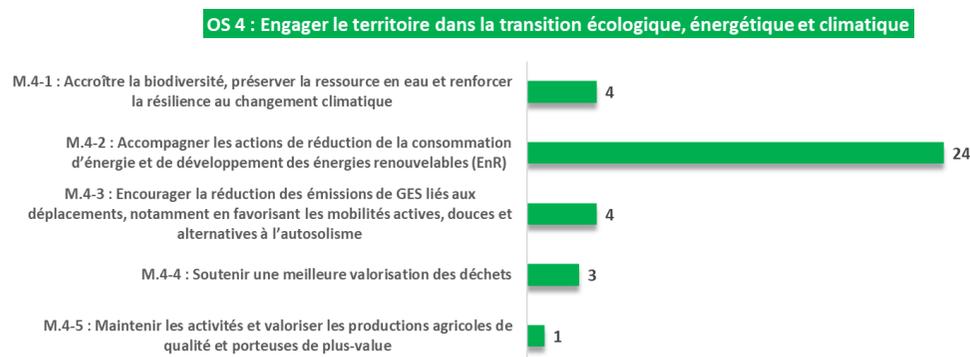
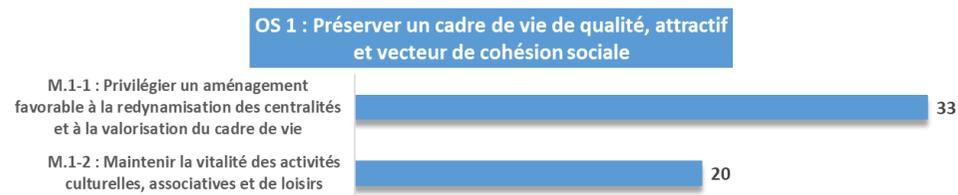
## Bilan du Programme Opérationnel du CTO 2024 (en date du 6/12/24) :

- **119 opérations inscrites pour 39,7 M€** d'investissement et **25,4 M€** d'aides publiques sollicitées (acquises ou en cours d'instruction soit 64%).
- **6,8 M €** d'aides sollicitées auprès de la Région et **4 M € déjà attribuées** à la date du COPIL
- **5,3 M € d'aides** sollicitées au Département et **2,2 M € déjà attribués**
- 7,7 M € d'aides Etat sollicitées et 4,2 M€ attribués
- 1,3 M d'€ d'aides sollicitées auprès des Communautés de communes et 0,25 M€ attribués
- 1,2 M d'€ d'aides sollicité auprès de l'Europe (13 opérations dont 11 LEADER et 2 FEDER) et 0,32 M d'€ déjà attribués
- et 2,3 M d'€ d'autres aides sollicitées auprès d'autres cofinanceurs (ANCT, Agence de l'eau, ADEME, ANS...) et 1,1 M€ attribués

### Répartition des 119 opérations par objectifs stratégiques du CTO (2024)



### Détail sur les 2 objectifs stratégiques cumulant le plus d'opérations (OS1 et OS 4)



### 3) FEDER priorité 5 : programmation 2024

La Région est autorité de gestion des fonds européens et le CTO constitue la démarche de référence (= ATI Approche Territoriale Intégrée) pour la mise en œuvre de la Priorité 5 du programme FEDER 2021-2027.



Cette Priorité 5 FEDER a pour objectif de « promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources ». Elle soutiendra des **projets structurants**, sur **des investissements ciblés et importants** (montants entre 150 000€ et 500 000€ selon la nature des opérations) sur les **5 axes** suivants :

- 1. Améliorer le cadre de vie des habitants
- 2. Lutter contre la désertification médicale
- 3. Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées
- 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous
- 5. Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou travail social et d'éducation supérieure

2 enveloppes régionales d'aide seront mobilisables avec :

- un **volet URBAIN** pour les projets situés sur les 25 communes du PETR rattachées aux unités urbaines INSEE d'au moins 2 000 hab.
- et un **volet RURAL** sur les autres communes du PETR.

La Région instruira et validera les dossiers de projets identifiés par le PETR et **pré-sélectionnés via l'instance de gouvernance commune du Comité de pilotage du CTO/ATI FEDER**.

Pour rappel, 3 projets locaux matures (2 sur volet urbain et 1 volet rural) ont déjà été remontés à la Région fin 2022.

La Région s'est prononcée fin juillet 2024 sur l'éligibilité et la priorisation des dossiers des territoires (en recherchant un équilibre territorial dans la ventilation de ces crédits FEDER au niveau régional).

## 2 projets liés à l'enveloppe urbaine FEDER ont été priorisés :

Porteur de projet	Opération	Coût €	FEDER priorisé*	Taux %
Commune de Moissac	Réhabilitation et mise aux normes de la piste d'athlétisme	1 126 729,18	267 625,90	23,75
MFR de Moissac	Réhabilitation de l'internat en salles de formation pour le pôle services à la personne	420 000	250 000	59,52

\*Montant FEDER maximum attribuable sous réserve de l'issue de l'instruction (notamment analyse des pièces de la commande publique, définition de l'assiette éligible, éventuelle proratisation des autres cofinancements).

Le Comité de pilotage du CTO/ATI FEDER du 6/12/2024 a mis à l'ordre du jour l'avis sur la sélection d'une 1ère opération « prête » : la réhabilitation de la piste d'athlétisme (accolée au quartier Sarlac au stade Jo-Carabignac) par la commune de Moissac. Le second dossier pour la MFR devrait être soumis en 2025.

>>Le Comité de pilotage CTO/FEDER a émis un avis favorable sur cette sélection, ce qui autorise la Région à poursuivre l'instruction de la demande de subvention déposée par la commune.

Le Comité de pilotage régional de suivi du FEDER a ainsi acté le 13/12/2024 une aide de l'Europe d'un montant final de **267 662,65€** à ce projet structurant qui bénéficiera en partie aux quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Inauguration de la piste d'athlétisme rénovée au stade Jo-Carabignac le 7/09/2024



## 4) Suivi des Bourgs-Centres pour 2022-2028

Le contrat Bourg-Centre favorisant le développement et l'attractivité locale est signé par la commune, la Communauté de communes, la Région, le PETR et les partenaires associés.

La politique Bourg-Centre permet en particulier des bonifications de 5 à 10% selon les aides et d'accéder au dispositif d'aide pour les équipements publics structurants et au « pass Economie de proximité ».

Fin 2024, **les 19 communes** ont finalisé et engagé les signatures de leur contrat Bourg-Centre/avenant prolongeant le contrat initial jusqu'à 2028. L'ensemble des contrats a été approuvé en Commission Permanente de la Région.

Les Comités de pilotage des communes à la fois Bourg-Centre et « Petites Villes de Demain » sont à présent **mutualisés**, facilitant le suivi et la cohérence des plans d'actions (cf. carte p 19).

Les opérations mises en oeuvre par les collectivités au titre du contrat Bourg-Centre sont **intégrées à la programmation annuelle du CTO**.

En 2024, le PETR a participé à 9 réunions de suivi sur ces différents contrats Bourgs-centres (Beaumont, Lafrançaise, Orgueil, Villebrumier, Castelsarrasin, Moissac, Valence d'Agen, Grisollles, Verdun).



## 5) Autres dispositifs liés au CTO

### → Avancement de la « Dotation Innovation Expérimentation (DIE) »

Ce dispositif initié sur la 1<sup>ère</sup> génération du CTO a été reconduit par la Région pour **2024-2028**. Chaque CTO peut mobiliser une **enveloppe annuelle** au titre de la Dotation Innovation et Expérimentation annuelle **de 80 000€**. Il s'agira d'une aide régionale d'investissement mobilisable pour le **soutien de projets publics ou privés** (taux maximum de 25% des dépenses éligibles et seuil plancher de 2000€) intervient sur **2 thématiques spécifiques définies pour notre territoire** (caractère innovant à l'échelle du territoire et répondant aux enjeux du Pacte Vert).

La fiche mesure DIE du CTO définissant les 2 thématiques d'intervention propres au PETR **a été travaillée avec les référents techniques des 6 communautés de communes du PETR** lors de la réunion collective du 14 mai 2024 et sur la base d'une liste de projets potentiels remontés jusqu'à juin.

Ce travail a été transmis fin juin **aux services de la Région pour examen** de l'éligibilité en vue de consulter le Conseil syndical et d'une validation à la Commission permanente régionale de décembre.

#### Les 2 thématiques identifiées sont :

- **1 Innover en matière touristique et culturelle**
- **2 La transition écologique au service du bien-être des populations**

Un premier retour favorable des services de la Région en septembre sur la 1<sup>ère</sup> thématique a permis de **déposer 2 dossiers urgents sollicitant de la DIE** auprès de la Région.

*Fin décembre 2024, le retour de l'examen dans les services Région était toujours en attente et en raison du contexte budgétaire, les votes de DIE repoussés en 2025.*

### → L'Assemblée des territoires 2023-2028 de la Région

Cette instance régionale de dialogue avec les territoires est poursuivie et renouvelée pour 2023-2028. Chaque PETR peut être représenté à l'Assemblée des territoires. Les **4 délégué-e-s** ont été identifiés en 2023 :

- Les 2 délégué-e-s « élu-e-s » sont Mme NEGRE et M FENIE ;
- Les 2 délégué-e-s « citoyens » sont Mme DURAND de Lafrançaise et M. PERESSON de Castelsarrasin, membres du GAL LEADER.

Le PETR a participé à la 1<sup>ère</sup> réunion de l'Assemblée des territoires **le 19 mars 2024** à Toulouse dans sa nouvelle configuration, composée désormais d'autant de citoyens que d'élus et dans le respect de la parité homme/femme.

Cette instance de concertation permet en premier lieu la mise en réseau des territoires et de leurs initiatives (des ateliers sur le terrain ont été organisés en 2024 dont un le 20/09 sur Midi-Quercy).



## 2) 2023, une suite avec l'accompagnement AMI « Rebond industriel »



Suite au lancement national du dispositif national de l'Etat « **Rebond industriel** » (France 2030) pour accompagner des territoires confrontés à des transitions industrielles, le Territoire d'industrie Gers/Tarn et Garonne a candidaté en sept. 2022 et été **lauréat**.

Le territoire a pu ainsi bénéficier d'un accompagnement en ingénierie de **150 jours par le cabinet Ernst & Young (E&Y)** pour accélérer la concrétisation de projets et favoriser le rebond industriel avec **une enveloppe spécifique Etat Rebond industriel de 1,5 M€** attribuée pour le territoire 32/82.

La mission a été conduite sur 4 mois dans le cadre de la gouvernance locale déjà en place pour Territoire d'industrie : **4 Comités de pilotage** ont été réunis avec un 1<sup>er</sup> comité de pilotage le 23 janvier 2023 en Préfecture d'Auch et un 4<sup>ème</sup> Comité de clôturé le 18/04/2023 en Préfecture de Castelsarrasin.

Voici la synthèse **du bilan de l'accompagnement E&Y** :

### → Objectif 1/ Identification et d'accélération de projets industriels d'investissement

52 entretiens réalisés avec les entreprises ont permis d'identifier **120 projets** (seuil retenu de plus de 400 000€) soit plus de 87 M€ d'investissements représentant 345 créations d'emplois potentielles.

Des projets portés essentiellement par des TPE et PME avec des investissements prépondérants sur **l'agroalimentaire** (29%), **l'aéronautique/automobile/machinisme agricole** (18%) et la filière **mécanique/électronique/robotique** (16%). Plus de 84% des projets sont mûres (plan d'investissement, équipe et calendrier définis).

Chaque entreprise s'est vue indiquer les dispositifs d'aide pertinents (subventions, prêts ou autres solutions d'accompagnement...), la marche à suivre pour déposer un dossier, ainsi que les interlocuteurs à contacter. Des revues de projets ont également permis de présenter aux opérateurs/financeurs ces projets recensés.

**Les projets les plus innovants et structurants ont été fléchés sur l'enveloppe de subvention territoriale dédiée Rebond industriel et les aides France 2030 : 8 entreprises** (4 sur le 82 et 4 sur le 32), qui représentent 33% des créations d'emploi potentielles.

### → Objectif 2/ Donner une feuille de route sur des sujets de développement industriel du territoire d'industrie 32/82

La feuille de route proposée à l'issue de la mission Rebond Industriel concerne 4 thématiques clés :

- Renforcer les liens entreprises/formations/ jeunes actifs
- Initiatives collectives de transition énergétique et mutualisation de services
- Diversification et innovation des industriels de l'aéronautique
- Développement agroalimentaire et cosmétique.

### Projets éligibles 82 sur l'enveloppe Rebond industriel 32/82 à fin 2024

- 2 projets d'entreprises ont déjà obtenu l'attribution de la subvention : **Metalball à Grisolles et Trimet à Castelsarrasin (env. 287 500 € + 85 500 €)**.
- 3 nouveaux projets d'entreprises ont été proposées à l'instruction BPI (acté lors du comité de pilotage Territoire d'industrie du 25/09/2024) : **Quercy réfrigération à Moissac, Absoger à Les Barthes**, et le 3<sup>ème</sup> a été abandonné fin décembre .

*1 ou 2 projets supplémentaires seront recherchés début 2025 pour consommer le reliquat d'enveloppe.*

### 3) Lancement de la phase II Territoire d'industrie 2023 à 2027

Les modalités de la prolongation du dispositif ont été précisées par l'ANCT :

- Une enveloppe nationale de 100 M€ est prévue ainsi que le soutien renforcé à **l'animation des chefs de projet des Territoires d'industrie** ;
- Démarche animée par le/les binôme (s) élu-industriel appuyé par un chef de projet dédié ;
- **Co-pilotage État-Région pour coordonner la démarche** ;
- Dépôt des candidatures pour le 22 septembre 2023 avec sélection nationale le 10 novembre ;
- Stratégie industrielle en lien avec les **4 priorités nationales** fixées (cf. schéma ci-contre).

Le bilan d'expérience de la phase 1 et les travaux durant la démarche Rebond industriel en début d'année 2023, ont alimenté la candidature à la phase 2 du dispositif jusqu'en 2027.

Le plan d'action proposé au stade de la candidature de 2023 poursuit :

- > **la mobilisation et l'accompagnement des entreprises** contactées via Rebond industriel en association avec les développeurs économiques ;
- > **l'engagement des travaux de la feuille de route Rebond industriel** autour des axes suivants :
  - Renforcer les liens entreprises/formations/jeunes actifs avec par exemple, le lancement d'un challenge industrie PME/PMI pour l'innovation ;
  - Anticiper et accompagner les industriels aux grandes évolutions sectorielles avec notamment un accompagnement ciblé vers l'aéronautique et les enjeux de transition écologique et numérique ;
  - Renforcer la structuration des filières agroalimentaire et cosmétique en local.

Le plan d'actions proposé au stade de la candidature pourra être réajusté et priorisé avec le Comité de pilotage.



4 AXES



ACCÉLÉRER LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET ÉNERGÉTIQUE  
des Territoires d'industrie



Faire des territoires des  
ÉCOSYSTÈMES  
D'INNOVATION  
AMBITIEUX



Lever les freins au  
recrutement et  
DÉVELOPPER LES  
COMPÉTENCES  
dans des territoires  
industriels attractifs



MOBILISER  
UN FONCIER  
INDUSTRIEL  
ADAPTÉ  
aux enjeux et besoins  
des industriels comme  
des collectivités

La candidature de l'interdépartementale 32/82, renouvelée sur le même périmètre des 2 PETR et 11 Communautés de communes a été **sélectionnée officiellement le 9 novembre 2023**.

183 Territoires d'industrie ont été sélectionnés (contre 149 sur la 1ère phase).

La coordination à l'échelle du périmètre 32/82 sera assurée par un nouveau **chef de projet Territoire d'industrie** dédié, dont le recrutement était en cours en dec. 2024 (par le PETR 32).

Les **2 binôme (s) élus-industriels** sont :

- côté 32, le Président du PETR + un référent industriel de la filière agro-alimentaire/cosmétique ;
- côté 82, le Président du PETR + un référent industriel de la filière aéronautique.

Le **Comité de pilotage de lancement de la phase 2** a été réuni le 25/09/ à Fleurance

~~Le Comité de pilotage de lancement de la phase 2~~ a été organisé le 25 septembre 2024 à Fleurance en présence des 2 Présidents de PETR et des 2 Préfets du 32 et 82.

Un des points importants à l'ordre du jour était de finir **de consommer l'enveloppe « AMI Rebond industriel »** de 2023 en validant une répartition équitable entre les 2 départements (cf. point page 26).

Côté 82, ce Comité de pilotage a été aussi l'occasion d'acter :

- le soutien à la candidature pour la création de 2 nouveaux EPR à la centrale nucléaire de Golfech
- et un rapprochement durable du Territoire d'industrie 32/82 avec celui de l'Agenais qui y est favorable.

*La nouvelle chef de projet pour animer le plan d'action et le Comité de pilotage Territoire d'industrie 32/82 recrutée par le PETR du Gers a pris ses fonctions à Gimont début Mars 2025.*